Conforme à l'original produit;
Début du texte, page suivante

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES

Edition Chronologique n°27 du 8 juillet 2011

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°7

DÉCISION N° 0-13968-2011/DEF/EMM/STN
portant changement de position du patrouilleur type P400 « La Rieuse ».

Du *30 mai 2011*

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « soutiens navals ».*

DÉCISION N° 0-13968-2011/DEF/EMM/STN portant changement de position du patrouilleur type P400 « La Rieuse ».

Du 30 mai 2011

NOR D E F B 1 1 5 0 9 7 2 S

Références :

a) Arrêté n° 52 du 7 mars 2001 (BOC, p. 2772. ; BOEM 570-0.1) modifié.
b) Instruction n° 0-62862-2007/DEF/EMM/STN du 16 octobre 2007 (n.i. BO).
c) Directive n° 0-16082-2010/DEF/EMM/PLANIF/-- du 31 mars 2010 (n.i. BO).
d) Accord intergouvernemental entre les gouvernements français et kenyan du 14 avril 2011 (n.i. BO).
e) Message NMR 0002 -- 2904 - COMSUP ST-DENIS RÉUNION (n.i. BO).
f) Message NMR 0003 -- 0605 - COMSUP ST-DENIS RÉUNION (n.i. BO).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 570-0.2.6

Référence de publication : BOC N°27 du 8 juillet 2011, texte 7.

Le patrouilleur type P400 *La Rieuse* est condamné le 7 juin 2011.

Il sera cédé à la marine kenyane.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

Le commissaire général de 1re classe,
sous-chef d'état-major « soutiens et finances »,

Hubert SCIORELLA.